

ours du ministre du Travail. Voici ce que nous en pensons. Le projet avait été sans doute mal conçu, arrêté sans être suffisamment mûri et a échoué.

En conséquence, de ceux qui sont venus au pays, attirés par le beau tableau qu'on leur avait tracé, tous, sauf 1,573, en étaient repartis avant le 19 décembre dernier; aussi, nous ignorons quelle proportion desdits 1,573 ont quitté le pays depuis cette date, mais nous savons que sur le nombre de ceux qui ont retraversé l'Atlantique il a fallu solder partiellement le passage de 4,577. En présence d'un pareil état de choses on nous affirme que le rouage de l'immigration fonctionne très bien, que tout marche à souhait. On a fait venir quelque huit mille immigrants au Canada; sur ce nombre 6,800 rentrent dans leur pays, dont 4,577 ont dû recourir en partie aux fonds publics pour payer leur passage de retour; mais dans le discours du trône tout marche à souhait dans le domaine de l'immigration. Ce n'est pas là, il me semble, l'avis du public canadien. Je pose la question carrément au premier ministre et aux membres de cette assemblée: le ministère a-t-il tenté le moins du monde de résoudre ce problème? N'a-t-il pas cherché à plaire à tout le monde? Son souci de n'indisposer personne n'est-il pas la cause de la nullité des résultats pratiques?

L'autre jour, à ce que j'ai vu, le ministre de l'Immigration (M. Forke) a affirmé qu'il fallait diminuer d'un tiers le nombre des immigrants que les compagnies de voie ferrée nous apportaient de l'Europe centrale; qu'il importait d'attirer chez nous des Britanniques. Quoi de plus simple pour relever la proportion des immigrants anglais que d'amoindrir celle des sujets provenant d'autres pays? On ne fait pas un effort de plus, on ne s'évertue pas à attirer sur nos rives les immigrants voulus: on ferme la barrière à certaines catégories et puis l'on s'écrie: Il y a eu un relèvement sensible dans la proportion des immigrants de provenance britannique. Le ministre du Travail a découvert une méthode encore plus simple: faire venir assez de gens au Canada, et voir à ce qu'il en parte un nombre suffisant à destination des Etats-Unis pour assurer de l'emploi aux premiers. De cette façon, on ne fait qu'é luder la difficulté.

L'hon. M. FORKE: Très bien.

L'hon. M. BENNETT: Le ministre dit: "très bien". La responsabilité en retombe sur lui et sur ses collègues. Nous ne saurions intervenir effectivement dans la dépense des deniers publics; mais j'affirme que le jour où le pouvoir ministériel sera transmis au parti qui siège présentement à la gauche du prési-

[L'hon. M. Bennett.]

dent, nous saurons trouver une solution plus satisfaisante au problème de l'immigration.

En ma qualité de représentant de l'Ouest, je dois signaler certaine autre question. Cette année encore le discours du trône parle de restituer aux provinces leurs ressources naturelles. On notera en quels termes:

Une commission royale a été nommée pour enquêter et faire rapport sur le rajustement financier requis afin de placer le Manitoba sur un pied d'égalité avec les autres provinces quant à l'administration et au contrôle de ses produits naturels, à partir de 1870, date de son entrée dans la Confédération.

Et plus loin:

Les négociations ont été reprises avec l'Alberta et la Saskatchewan pour le transfert de leurs ressources naturelles, et, avec la Colombie-Anglaise, pour lui remettre les terres de la région des chemins de fer et le territoire de la rivière de la Paix.

Quelle est la vérité? Je rappelle aux honorables députés que le 9 mars 1922 le premier ministre actuel (M. Mackenzie King) était pour la première fois responsable d'un discours du trône. Dans ce discours je cueille le passage suivant:

La question depuis longtemps pendante de céder le contrôle des ressources naturelles des trois provinces de l'Ouest à leur gouvernements respectifs a occupé l'attention de mes ministres. En pleine sympathie avec le désir des autorités de ces provinces maintenant arrivées à maturité, d'avoir le même contrôle et la même administration de leurs ressources que les plus vieilles provinces, mon gouvernement a fait une proposition au gouvernement des diverses provinces intéressées, laquelle, il est à espérer, conduira à un règlement satisfaisant de cette question à une date prochaine.

Tel était le langage du Gouvernement en 1922. Depuis lors il a eu sept années paisibles et prospères pour aplanir cette difficulté: mais il n'en a rien fait. Pourquoi les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba doivent-elles se trouver en pareille situation? Pourquoi les ressources naturelles de la population de l'Ouest sont-elles gérées par Ottawa? Le courrier de ce matin nous apporte un supplément de la *Gazette du Canada* où figurent des règlements du ministère de l'Intérieur et du département des Mines, à Ottawa, portant sur l'administration des grandes ressources minières des provinces de l'Ouest. La population des provinces de l'Ouest doit-elle subir plus longtemps pareil esclavage? Si le Gouvernement n'en a rien fait depuis sept ans, est-ce parce que le ministre de l'Intérieur est soucieux de retenir son poste, est-ce parce que le ministère tient à l'administration de ces ressources, veut nous priver de nos richesses de houille blanche, des immenses ressources minières du Manitoba et de la Saskatchewan?